

Plan Local d'Urbanisme
Saint-Jean de Moirans

4B1 - Plan de zonage
Ensemble de la commune

Hors risque et aléas

Echelle : 1/5000

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du _____ approuvant le Plan Local d'Urbanisme

Caracté et signatur

INFORMATIONS

- Secteur affecté par le bruit routier et autoroutier
- Secteur affecté par le bruit ferroviaire
- Parcelle polluée aux hydrocarbures
- Cartage de sources
- Bâtiments agricoles

PRESCRIPTIONS

Éléments bâtis, paysages et environnementaux à préserver

- Aléas à préserver - L.151-23 du CU
- Protection de murs de clôtures - L.151-19 du CU
- Sources à préserver
- Espace bruit classé
- Patrimoine bâti à préserver - L.151-19 du CU
- Espaces verts à protéger - L.151-23 du CU
- Empierre des zones humides - L.151-23 du CU
- Corridors écologiques
- Réserve des éléments bâtis protégés - se référer à la pièce 4E

Canalisation de transport de matières dangereuses
Sécurité d'utilité publique

Nom	SUP 1	SUP 2	SUP 3
Canalisation			
Sécurité	145m	5m	5m
DN400			
Sécurité	45m	5m	5m
DN150			
Alimentation	25m	5m	5m
Nourants			

Pour les risques naturels, se référer au règlement écrit et au plan 4B2

Centre bourg, à vocation principale d'habitat, de commerces de proximité et d'équipements publics

Zone urbaine à vocation principale d'habitat présentant une mixité des formes bâties. L'objectif de cette zone est de favoriser une plus grande mixité.

Zone urbaine à vocation principale d'habitat présentant une mixité des formes bâties, relevant d'un aménagement individuel

Zone urbaine correspondant aux espaces avec une topographie marquée et ayant un impact paysager plus important. Elle a une vocation principale d'habitat.

Secteur de maîtrise de la densité à Yachet et au Gay, relevant d'un aménagement individuel

Ensembles bâtis constituant des hameaux et détachés de l'enveloppe urbaine principale

Ensembles bâtis constituant des hameaux et détachés de l'enveloppe urbaine principale, en aménagement individuel

Zone d'activités (hors Centr'Alp)

Zone d'activités (hors Centr'Alp), en aménagement individuel

Zone d'activités de Centr'Alp

Zone d'activités de Centr'Alp en corridor écologique

Zone d'urbanisation future

Zone d'urbanisation future

Zone agricole

Zone agricole aux enjeux paysagers spécifiques

Zone naturelle

Zone de loisirs

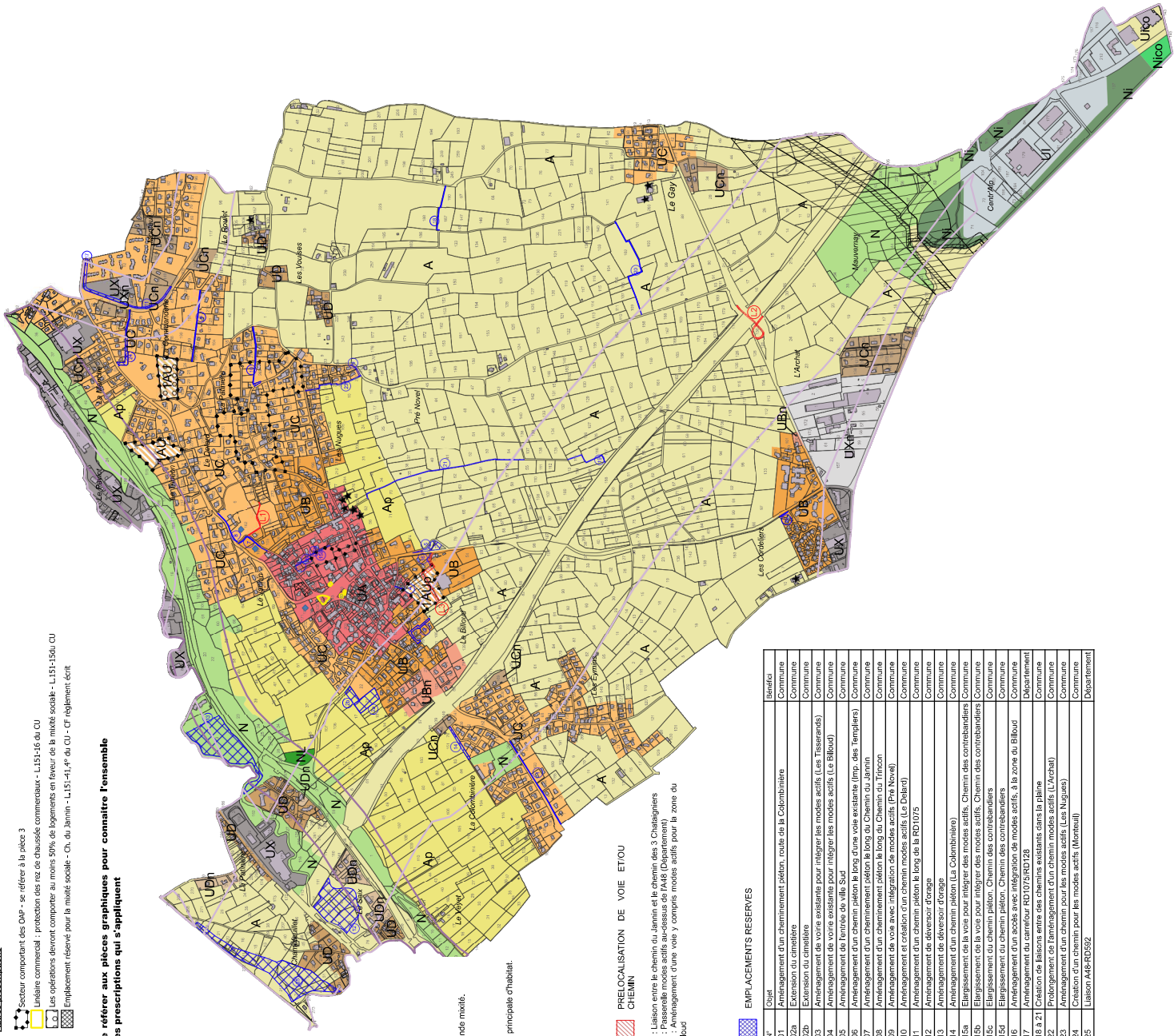
Zone naturelle de Centr'Alp

Zone naturelle de corridor écologique de Centr'Alp

Autres prescriptions

- Secteur comportant des OAP - se référer à la pièce 3
- Unité commerciale : protection des rez de chaussée commerciaux - L.151-16 du CU
- Les opérations devront comporter au moins 50% de logements en faveur de la mixité sociale - L.151-15du CU
- Emplacement réservé pour la mixité sociale - Ch. du Janin - L.151-11,4° du CU - Cf règlement écrit

Se référer aux pièces graphiques pour connaître l'ensemble des prescriptions qui s'appliquent



PRELOCALISATION DE VOIE ET/OU CHEMIN

- L1 : Liaison entre le chemin du Janin et le chemin des 3 Chataignes
- L2 : Passerelle modes actifs au-dessus de l'A48 (Département)
- L3 : Aménagement d'une voie y compris modes actifs pour la zone du Billoud

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Local	Intervala
01a	Aménagement d'un chemin piéton, route de la Colombinière	Commune
02a	Extension ou crénelage	Commune
02b	Extension ou crénelage	Commune
03	Aménagement de voirie existante pour intégrer les modes actifs (Les Tisserands)	Commune
04	Aménagement de voirie existante pour intégrer les modes actifs (Le Billoud)	Commune
05	Aménagement de l'entée de ville Sud	Commune
06	Aménagement d'un chemin piéton le long d'une voie existante (Imp. des Trepeliers)	Commune
07	Aménagement d'un chemin piéton le long du chemin du Janin	Commune
08	Aménagement d'un chemin piéton le long du chemin du Trincon	Commune
09	Aménagement de voie avec intégration de modes actifs (Prie Novel)	Commune
10	Aménagement et création d'un chemin modes actifs (Le Delard)	Commune
11	Aménagement d'un chemin piéton le long de la RD1075	Commune
12	Aménagement de déversoir d'orage	Commune
13	Aménagement de déversoir d'orage	Commune
14	Aménagement d'un chemin piéton (La Colombinière)	Commune
15a	Elargissement de la voie pour intégrer des modes actifs, chemin des contrebardiers	Commune
15b	Elargissement de la voie pour intégrer des modes actifs, chemin des contrebardiers	Commune
15c	Elargissement du chemin piéton, chemin des contrebardiers	Commune
15d	Elargissement du chemin piéton, chemin des contrebardiers	Commune
16	Aménagement d'un accès avec intégration de modes actifs, à la zone du Billoud	Commune
17	Aménagement du carrefour RD1075/RD126	Département
18 a 21	Création de bassins entre des chemins existants dans la plaine	Commune
22	Aménagement de l'aménagement d'un chemin modes actifs (L'Achard)	Commune
23	Aménagement d'un chemin pour des modes actifs (Les Nugues)	Commune
24	Création d'un chemin pour les modes actifs (Mareuil)	Commune
25	Liaison A48-RD592	Département